Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 034-213401201-20250331-DEL2025_006-BF

DEL 2025_006

Ville de Jacou
Département de l'Hérault

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Absent : 0

Date convocation et affichage : 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Sandra Lanini, Benjamin Delprat, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Brigitte March, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Brice Favre, Jamal Elassri, Karine Anneya, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, Robert Trinquier, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Christine Delage	pouvoir à Jacqueline Vidal
Renée Collomb	pouvoir à Jean-Michel Caritey
Nachida Bourouiba	pouvoir à Renaud Calvat
Nicolas Jourdan	pouvoir à Eric Monin
Corentin Pic	pouvoir à Michel Combettes

Secrétaire de séance : Elisabeth Nait

Affaire 1 - Adoption du compte financier unique (CFU) – Exercice 2024
Rapporteur : Jacqueline Vidal

Madame l'adjointe déléguée rappelle :
Vu la loi n°2023 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 205 ;
Vu la délibération du conseil municipal du 11 juillet 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Jacou.
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 034-213401201-20250331-DEL2025_006-BF

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Magali Nazet-Marson, Première adjointe,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la Présidente de séance :

Elle propose au conseil municipal :

1) d'arrêter le compte financier unique de l'exercice 2024 de la commune, lequel peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés N-1 (soit exercice 2023)		2 058 875,51 €		473 943,61 €		2 532 819,12 €
Opérations de l'exercice 2024	7 367 823,83 €	8 231 094,78 €	1 122 648,18 € (B)	577 771,72 € (A)	8 490 472,01 €	8 808 866,5 €
Totaux (réalisations)	7 367 823,83 €	10 289 970,3 €	1 122 648,18 €	1 051 715,33 €	8 490 472,01 €	11 341 685,6 €
Résultats de clôture année 2024 (réalisations)		**2 922 146,46 €**	**544 876,46 € (A-B)**			**2 377 270 €**
Restes à réaliser au 31/12/2024			1 730 101,99€	1 161 687 €	1 730 101,99€	1 161 687 €

2) de constater les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DEL 2025_006

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 034-213401201-20250331-DEL2025_006-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de Madame la Première Adjointe, Présidente de séance, et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,
ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés les propositions (1 abstention : Robert Trinquier)

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Elisabeth Nait

MAIRIE DE JACOU (Hérault)

Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat

Certifiée exécutoire compte tenu des :
- date d'envoi en Préfecture le : 03/04/2025
- date d'affichage le 03/04/2025

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le
ID : 034-213401201-20250331-DEL2025_006-BF